

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 06 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Marc BORIE, 2^{ème} Adjoint, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 12 avril 2018 à 19 h 30.

Étaient présents: M. LE MAIRE, M. BORIE, Mme PETIT, M. STEUDTNER, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. GARCIA, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, M. ROUVEIROL, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, M. BIGOU, M. FALLAMI, M. COTTAREL, M. POIRET, Mme FALLET-MICHEL, Mme VERA.

A donné procuration : Mme DUMONT, M. DOUCENDE, Mme DAVID, M. PONS Thomas, Mme TALET, M. KARKRI. **Absente excusée :** Mme ORTIGOSA. **Absent :** M. PONS Christophe.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 23 Procuration : 6 Quorum : 17
--

La séance est ouverte à 19 h 37 par Monsieur Joël GUIN, Maire, qui rappelle à l'assemblée le dépôt des accusés de réception.

M. le Maire demande à l'Assemblée, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en préalable à l'étude de l'ordre du jour, de se prononcer sur l'élection à main levée d'un président de séance, disposition spécifique à la séance de Conseil comprenant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Élection d'un Président de Séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de M. Jean-Marc BORIE, 2^{ème} Adjoint.

M. BORIE prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2018 est approuvé à l'Unanimité.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

Information

M. BORIE donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal du 24 mai 2018.

M. BORIE donne ensuite la parole à M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, pour l'examen des questions inscrites en section Finances, Economie, Commerce et Artisanat.

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1 – Budget principal – Approbation du Compte Administratif 2017

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 dont l'excédent global de clôture s'élève à la somme de 2 520 996,47 €.

M. le Maire ne participe pas au vote et quitte la séance.

Proposition adoptée par 20 Pour, 3 Contre et 4 Abstentions

M. le Maire rejoint la séance.

A2 – Budget principal – Approbation du Compte de gestion 2017

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Principal tel que dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

Proposition adoptée par 23 Pour, 3 Contre et 2 Abstentions

A3 – Budget principal – Affectation des résultats 2017

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide

- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :
 - Article 002 – Excédent antérieur reporté 2 520 996,47 €
 - Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 577 739,07 €

- de l'affectation de l'excédent d'investissement de l'exercice 2017 comme suit :
 - Article 001 – Excédent antérieur reporté 447 936,20 €

Proposition adoptée par 21 Pour, 3 Contre et 4 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

A4 – Budget principal – Approbation du Budget Primitif 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, qui présente ce budget section par section et chapitre par chapitre, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2018 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement, à la somme de 16 092 560, 73 €,
- en section d'investissement, à la somme de 6 272 899, 32 €.

Proposition adoptée par 21 Pour, 3 Contre et 4 Abstentions

A5 – Budget principal – Vote des taux 2018

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide fixer les taux d'imposition des taxes locales 2018 qui restent inchangés, comme suit :

- Taxe d'Habitation..... 15,82 %
- Taxe sur le Foncier Bâti..... 29,25 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti..... 75 %

Proposition adoptée par 21 Pour et 7 Abstentions

A6 – Subvention exceptionnelle à l'Association « Centre Equestre la Gourmette »

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de mille euros (1 000 €) à l'association « Centre Equestre la Gourmette» pour apporter un soutien financier pour l'organisation d'une soirée festive à l'occasion des 60 ans de l'association qui aura lieu le 23 juin prochain au Centre équestre, chemin de la Banastière à Vedène.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre

A7 – Remboursement de frais aux élus dans l'exercice de leur mandat

Sur proposition de M. STEUDTNER, Adjoint délégué aux finances, rapporteur, le Conseil Municipal accorde, suite à la demande d'un élu de l'Assemblée, le remboursement des frais de garde d'enfants occasionnés pour sa participation à la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

Proposition adoptée par 15 Pour, 13 Contre

M. BORIE donne la parole à M. le Maire, rapporteur pour l'examen des dossiers inscrits en sections Urbanisme, Affaires Foncières et Travaux et Administration Générale.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

B – Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

Affaires Foncières

B1 – Cession au SITTEU de la parcelle AS 238 – Chemin de Chaffard

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la cession au SITTEU de la parcelle cadastrée AS n° 238 sise quartier de Chaffard, rue des Papetiers, d'une superficie de 184 m², appartenant au Domaine Privé Communal, à titre gratuit dans la mesure où la dite parcelle supporte un équipement d'intérêt général.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B2 – Vente des parcelles BE 16-17-191-194 – chemin de la Banastière

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la cession à la société ARNAL & FILS des parcelles cadastrées BE n° 16, 17, 191, 194 d'une superficie d'environ 29 123 m², appartenant au Domaine Privé Communal, pour un montant de 1 456 150 € et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Proposition adoptée par 23 Pour et 5 Abstentions

B3 – Acquisition de la parcelle AY 339 – Rue du Cheval Blanc la Calade

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AY n° 339 d'une superficie de 386 m², appartenant à la Région, pour un montant d'1 €.

Proposition adoptée par 23 Pour, 2 Contre et 3 Abstentions

B4 – Déclassement du domaine public – Parcelles AT 169-249 – Lot. Le Verger St Charles

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public en domaine privé communal d'un délaissé de voirie sur lequel était implanté un poteau RTE, d'une superficie de 25 m² se situant au milieu de la propriété cadastrée section AT n° 169 et 249, en vue de procéder à la cession à l'administrée propriétaire des dites parcelles de cet espace qui ne présente plus d'intérêt public.

Proposition adoptée par 26 Pour et 2 Abstentions

Mme VERA arrive en séance.

B5 – Vente de la parcelle BI 422 – Chemin du Bac de Bompas

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la cession à la SCI AD IMMOBILIER de la parcelle cadastrée BI n° 422 d'une superficie de 3 616 m² appartenant au Domaine Privé Communal, sise chemin du Bac de Bompas, pour un montant de 271 200 € pour la construction d'un complexe de futsal.

Proposition adoptée par 27 Pour et 3 Abstentions

M. VERDET arrive en séance.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

C – Administration Générale

C1 – Approbation de la convention d’occupation du Point Info Tourisme entre la Commune et la Communauté d’Agglomération du Grand Avignon.

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention d’occupation du Point Info Tourisme situé au bâtiment « le Lavoir » à passer avec le Grand Avignon, convention qui fixe une redevance annuelle de 1 000 € par agent du Grand Avignon présent sur site pour assurer la promotion du tourisme, qui acte la facturation semestrielle des envois postaux et autorise le Maire à signer la dite convention.

Proposition adoptée par 24 Pour, 4 Contre et 3 Abstentions

C2 – Demande de l’Etat de classement au titre des monuments historiques de 5 tableaux de l’Eglise St Thomas

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le classement au titre des Monuments Historiques des 5 tableaux suivant de l’Eglise Saint Thomas : L’incrédulité de Saint Thomas (huile sur toile), Saint François de Paule (huile sur toile et cadre), Sainte Famille (huile sur toile), Le jugement de Pilate (huile sur toile) et Notre-Dame des Sept Douleurs avec Saint Théodore et Sainte Barbe (huile sur toile et cadre).

Proposition adoptée à l’Unanimité

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l’article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2018_005, 2018_008, 2018_015, 2018_023, 2018_024, 2018_026, 2018_027, 2018_028, 2018_030, 2018_031, 2018_032, 2018_033, 2018_034, 2018_035, 2018_036, 2018_037, 2018_038, 2018_039, 2018_040, 2018_041, 2018_050.

Mme FALLET-MICHEL demande des précisions concernant la décision 2018_033 relative à la convention passée avec la Chambre d’Agriculture de Vaucluse pour le marché du soir des Producteurs et notamment sur le tarif de la convention.

M. le Maire précise que cette convention permet l’organisation et le contrôle du marché des Producteurs, le contrôle permettant de s’assurer que les exposants sont bien des producteurs et non des revendeurs.

Madame FALLET-MICHEL demande des précisions concernant la décision 2018_041 relative à la fixation des tarifs horaires relatifs à la main d’œuvre du personnel communal des Services techniques pour les travaux effectués en régie.

M. le Maire précise que les tarifs horaires sont revalorisés en fonction des catégories des agents des Services techniques et qui par conséquent suit l’évolution de la carrière des agents.

Mme FALLET-MICHEL exprime l’étonnement de son groupe politique quant aux aides régulières apportées à l’association « la Compagnie d’Arc de Vedène » par la Municipalité, et

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

s'inquiète que cela se fasse au détriment des autres associations sportives ou culturelles de la Commune.

F - Questions Diverses

A des questions émanant du groupe Vedène Autrement,

- Concernant le remboursement des frais aux élus accordés par le Conseil Municipal

Mme VERA remercie les membres du Conseil Municipal qui ont approuvé le remboursement des frais de garde d'enfants pour la séance du 14 décembre 2017 et regrette la décision de ceux qui ont voté contre en précisant la difficulté du statut d'une femme élue élevant seule un enfant.

- Concernant le parc BARDI et l'installation d'une scène.

Mme FALLET-MICHEL demande s'il existe un permis de construire relatif à l'installation d'une scène et de gradins.

M. le Maire indique que cette construction ne nécessite par un permis de construire.

- Concernant le dossier LINKY sur le territoire de la Commune.

Mme FALLET-MICHEL fait lecture de son intervention sur l'installation contreversée des compteurs LINKY par ENEDIS.

A des questions émanant du groupe Vedène Bleu Marine,

- Concernant l'attentat ayant entraîné le décès du Colonel BELTRAME

M. FALLAMI regrette qu'il n'y ait pas eu d'hommage au Colonel BELTRAME et demande au nom de son groupe politique que le nouveau parc porte le nom du Colonel BELTRAME.

M. le Maire précise qu'il s'est rendu en Gendarmerie pour rendre hommage au Colonel BELTRAME et que le temps écoulé entre l'affaire et la séance du Conseil Municipal était trop important pour un hommage.

- Concernant le Club de Rugby féminin et sa demande d'entraînement au Stade de la Calade

M. FALLAMI demande à M. BORIE de rendre compte de la rencontre avec le Président du Club de rugby féminin « Rassemblement de rugby féminin » et de préciser si le club s'entraînera au Stade de la Calade.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM012042018
		Document du	16/04/2018
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 12 avril 2018			

M. BORIE précise qu'il a rencontré le Président du comité départemental à ce sujet ainsi que le probable futur Président du Club. Il précise que le Club sera accueilli en septembre sur la Commune si les démarches engagées sont confirmées par le Club.

Informations données par M. le Maire :

- Concernant les Comités de quartier

M. le Maire annonce que les comités de quartier prennent forme, qu'il y a une centaine de personnes volontaires pour participer à ces comités de quartier afin développer le lien entre le citoyen et l'élu et qu'aucune candidature n'a été rejetée.

- Concernant le Comité des Fêtes

M. le Maire annonce que le vendredi 13 avril 2018 aura lieu la présentation du Comité des Fêtes au Lavoir.

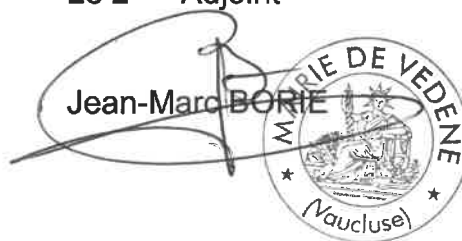
Mme VERA, suite à cette annonce, espère qu'ils obtiendront une aide.

M. BORIE clôture la séance à 20 h 50.

Fait à Vedène, le 16 avril 2017

Le 2^{ème} Adjoint

Jean-Marc BORIE



Affiché le 18 AVR. 2018

